

**Objet : Aliénation de la parcelle ZL
656p (ZAC du Bret et Prés Villars)**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
05 décembre 2023

Date d'affichage :
05 décembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Pouvoirs : 04
Votants : 27

Présents :

Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Carole ROUE, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène BOYER-GRECO, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Gilles DEMAISON

Vanessa REBEYREN donne pouvoir à Catherine VALLIN

Jérôme COLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

Secrétaire de Séance : Catherine VALLIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU la délibération 20130415DE07 portant création de la Zone d'Aménagement Concertée du Bret et Prés Villars ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.311-6 et suivants relatifs aux cessions ou concessions de terrains à l'intérieur des zones d'aménagement concerté ;

VU le cahier des charges de cession de terrain (CCCT) de la Zone d'Aménagement Concertée du Bret et Prés Villars ;

VU la délibération 20231107DE14 portant retrait de la délégation du droit de préemption urbaine renforcé au groupement OPAC DU RHONE-DYNACITE sur le périmètre de la ZAC du Bret et Prés Villars ;

VU la délibération 20231212DE04 en vue de l'acquisition des parcelles ZL 656 et 282 ;

Par délibération en date du 12 décembre 2023, la commune de Reyrieux a acheté les parcelles ZL 282 et 656 situées sur la Zone d'Aménagement du Bret et Prés Villars.

Dans des démarches de délimitation du terrain, le géomètre en charge du projet a détaché un lot d'une largeur de 10 mètres dans le but d'agrandir le jardin des propriétaires des parcelles ZL 650 et 655.

La vente intègre donc un lot de 229 m² pour un montant de 6 297 euros soit un prix de 27,5 euros au m² correspondant à l'évaluation effectuée par le service des domaines de la direction départementale des finances publiques de l'Ain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 27
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

- **APPROUVE** l'aliénation de la parcelle ZL 656p (229 m²) au prix de 6 297 euros ;
- **VALIDE** la prise en charge des frais inhérents à cette transaction ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte concourant à la réalisation de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 12 décembre 2023

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN

<p>Acte 001-210103222-20231212- 20231212DE05BIS-DE</p>	<p>Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 10/01/2024</p>	<p>et de sa publication le 10/01/2024</p>
--	--	---